



P 1868

ID 5122

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier  
Service des Commissions  
Tél: +352 466 966 314 / 347  
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Madame Gabriela-Andreea PRAJA

Luxembourg, le 18 mai 2021

Objet : Votre demande de pétition publique 1868 – Redonner le sourire aux enfants: éliminer l'obligation de port du masque à l'école, dans les foyers de jour et pour les activités extrascolaires à l'intérieur

Madame,

Suite à l'avis négatif de la Commission des Pétitions, réunie le 12 mai 2021, la Conférence des Présidents a déclaré irrecevable votre demande de pétition publique citée en référence.

Votre demande de pétition publique étant similaire à la pétition publique 1867 - Pour un assouplissement de l'obligation du port du masque pour les enfants dans les écoles et les structures d'accueil périscolaires / For a relaxation of the obligation for children to wear a mask in school and in after-school facilities / Fir eng relaxatioun vun der Maskenpflicht fir d'kanner an de Schoulen an an de ausserschoulenschen Betreuungsstruktur, déposée le 26.04.2021, elle est irrecevable en raison de l'article 169, paragraphe 3, alinéa 2, du Règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés